



DOCUMENT N° 17

DÉCISION DES COMMISSAIRES SPORTIFS STEWARDS' DECISION

PÉNALITÉ INFLIGÉE AU CONCURRENT (NOM) :
PENALTY INFLICTED UPON THE ENTRANT (NAME):

NUMERO DE LICENCE / LICENSE NUMBER : **154337**

N° : **518**
No.:

PILOTE : **GANDREAU Guillaume**
DRIVER:

Concerne la partie de l'Épreuve : **Master/Gentleman - Pré Finale**
Concerns the part of the event:

ÉNONCÉ / STATEMENT:

Pénalité de 10 secondes

MOTIF / REASON:

Le pilote mentionné ci dessus a repris sa place après la ligne rouge
Art 2.20a et Art.2.24 des Prescriptions Générales 2021 de la CIK-FIA.

* Le soussigné reconnaît avoir reçu copie de la présente notification et avoir été informé des voies de recours : DROIT D'APPEL, Réglementation ASN et des conséquences qui en découlent (juridiques et financières).
Le concurrent doit déclarer, par écrit, dans l'heure qui suit la notification ou la publication de la décision, au Directeur de Course ou à un Commissaire Sportif, son intention de faire appel. Il doit joindre impérativement à cette déclaration d'appel une caution d'appel de : 3300 € (appel national FFSA).
Il doit confirmer intention en envoyant sa lettre à l'ASN dans les formes et délais prévus par les règlements applicables.

Décision annoncée Decision announced

Date / Date: **20/03/2022**

Heure / Time: **15:12**

Nom / Name

Signature

Président du Collège / Chairman of the Panel:

PCS JOUIN Dominique (BFC)

Membres du Collège / Members of the Panel:

NOTIFICATION AU CONCURRENT CONCERNÉ / NOTIFICATION TO THE RELEVANT ENTRANT

Je soussigné :
I undersigned: Nom personnel / personal name

Représentant du Concurrent :
Representing the Entrant: Nom du Concurrent / Entrant's name

Certifie avoir reçu notification du document N° **17** des Commissaires Sportifs de l'Épreuve.
Certify that I have been notified of document No. by the Stewards of the Meeting.

Date :

Heure / Time:

Signature :